



HUBS FRANCE CONNECTÉE **PRÉSENTATION DE L'APPEL À PROJETS**

TRIP AVICCA - 6 novembre 2018



Consolider la filière de la médiation numérique



Un contexte de **numérisation** des démarches administratives et de l'action publique



Un besoin croissant de formation des citoyens :
13 millions de Français se sentent « **éloignés du numérique** »*



Une **multiplicité d'acteurs au service de l'inclusion numérique** sur le territoire et une nécessaire structuration des initiatives



De nombreuses **opportunités de synergies entre acteurs** : levée de fonds, ingénierie financière, infrastructures...

LES HUBS FRANCE CONNECTÉE :

des structures territoriales d'appui aux acteurs locaux de la médiation, pour une meilleure coordination des acteurs de l'inclusion et de la médiation numériques à l'échelle de plusieurs départements.

* *Stratégie Nationale pour un Numérique Inclusif*, pilotée par M. Mounir Mahjoubi, secrétaire d'État auprès du Premier ministre, chargé du Numérique, mai 2018

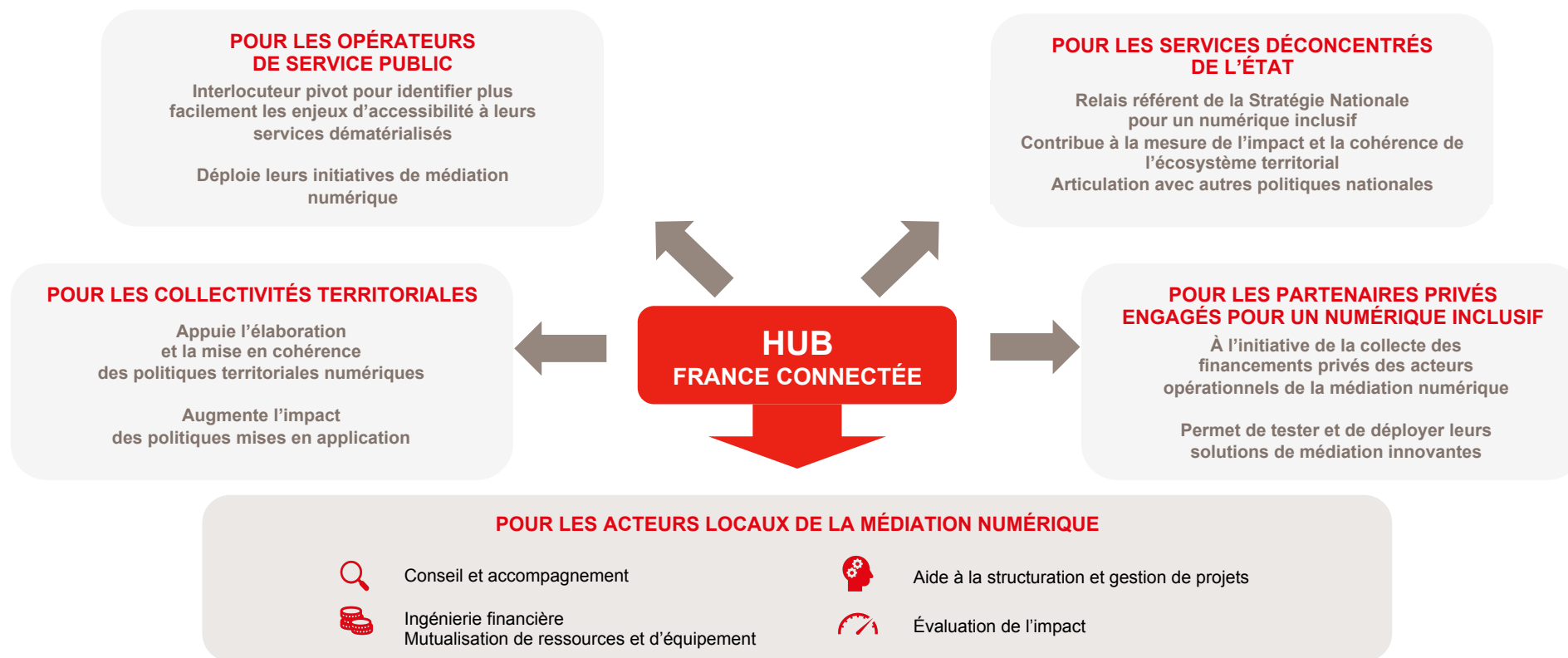
Une enveloppe globale de 5 M€ pour financer 10 projets

OBJECTIFS DE L'APPEL À PROJETS :



1. assurer la pérennité de la filière
2. élaborer des stratégies publiques plus efficaces
3. démultiplier les effets positifs de l'inclusion numérique au sein des territoires et permettre un changement d'échelle
4. mettre en place des indicateurs de mesure de l'impact et des bénéfices pour les citoyens

Le Hub et les parties prenantes de son territoire



Missions des Hubs France connectée

1. **Recenser, articuler et coordonner les acteurs de terrain de la médiation numérique** pour faire converger les projets vers des priorités territoriales définies avec les collectivités ;
2. **Lever des fonds et appuyer en ingénierie financière les acteurs de terrain** pour monter des projets à impact territorial plus fort et mobiliser des sources de financement alternatives (notamment européennes) ;
3. **Mutualiser et apporter de la valeur aux acteurs de terrain** en créant des centres de services partagés ;
4. **Évaluer l'efficacité des services rendus sur le territoire** et en informer les collectivités et les instances nationales concernées (Banque des Territoires, Agence du Numérique, etc.).

Critères d'éligibilité



Zone de couverture envisagée : **2 à 5 départements**



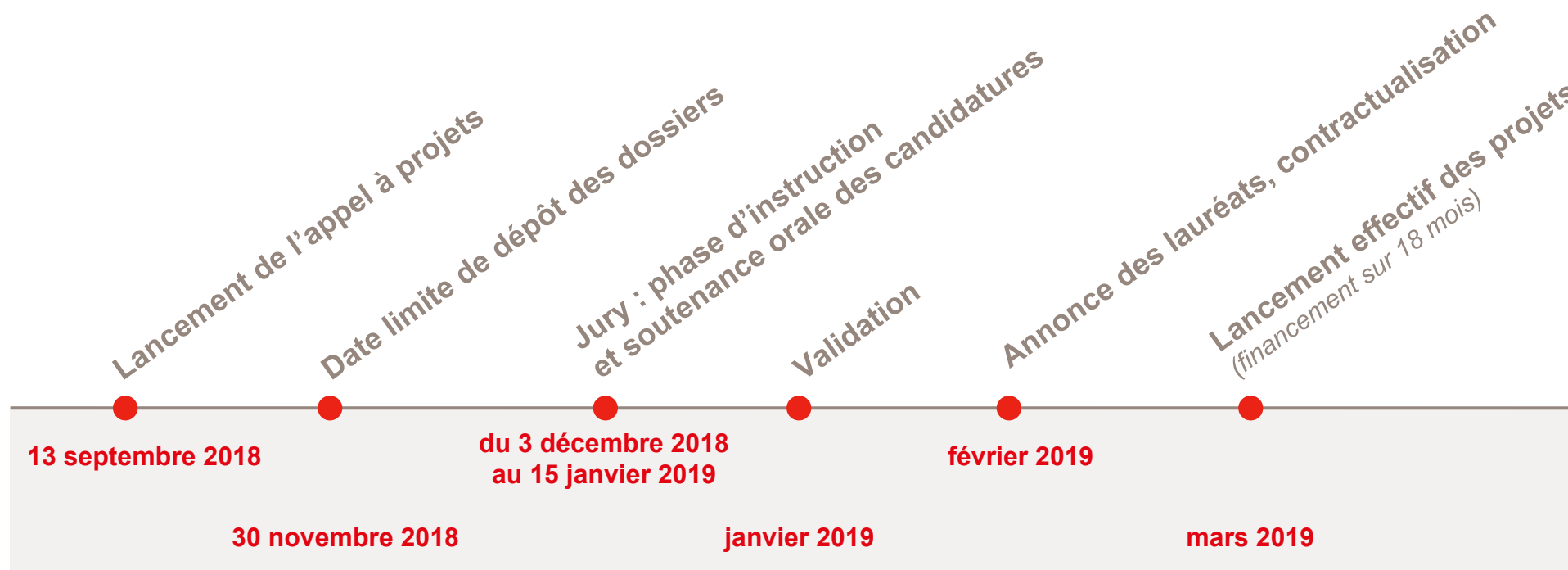
Les structures éligibles sont des **personnes morales existantes** :

- **entreprises publiques et/ou privées**, fondations/associations de droit privé
- **GIP / GIE** et autres formes de groupement
- **syndicats mixtes**

Les consortiums d'acteurs aux compétences complémentaires intervenant sur un même territoire (association possible de collectivités territoriales, organismes publics et/ou privés ou établissements d'enseignement) sont encouragés.

Une attention particulière sera portée aux structures et consortiums ayant vocation à se pérenniser et justifiant de l'élaboration et la mise en œuvre d'un modèle d'affaire.

Principaux jalons





BANQUE des
TERRITOIRES

GROUPE



MISSION
SOCIÉTÉ
NUMÉRIQUE

POUR TOUTE QUESTION COMPLÉMENTAIRE :
AAP-hubsinclusifs@caissedesdepots.fr

Nicolas TURCAT

Resp. de service « développement des usages numériques »

Direction de l'investissement

Nicolas.turcat@caissedesdepots.fr



| @BanqueDesTerr

@MissionSoNum